

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.9 Arrêtés relatifs aux secteurs d'information sur les sols (SIS)

REVISION ALLEGEE APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 05/03/2020



Le Président,
Jean Michel FOURGOU

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2019-09-20-027

Arrêté préfectoral portant création des secteurs d'information sur la commune
d'Elancourt sur les sols intitulé :

- SIS n°78SIS06988 relatif au site JRB PUBLICORM'S
- SIS n°78SIS06986 relatif au site PICOTY Réseau

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune d'Elancourt

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20/09/2019 proposant la création de SIS sur la commune d'Elancourt,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune d'Elancourt,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 15/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune d'Elancourt et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire par courrier du 27/12/2018,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concernés par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols ont été informés par courrier du 15/07/2019,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivant sont créés :

- SIS n°78SIS06988 relatif au site JRB PUBLIFORM'S
- SIS n°78SIS06986 relatif au site PICOTY Réseau

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Elancourt.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Elancourt et au président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire d'Elancourt, Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 28 SEP 2019
Le chef de l'unité départementale
des Yvelines
Le Préfet,
Henri KALTEMBACHER

Identification

Identifiant	78SIS06988
Nom usuel	JRB PUBLIFORM'S
Adresse	30 Route de Montfort
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	ELANCOURT - 78208
Caractéristiques du SIS	Ce site, d'une superficie d'environ 2500 m², a accueilli une activité de fabrication de présentoirs publicitaires métalliques des années 60 aux années 2010-2011 exploitée par la société JRB PUBLIFORM'S. Dans le cadre de la découverte d'une pollution au droit du site lors d'opérations de VRD (voirie et réseaux divers), des diagnostics et études ont été réalisés en 2012 par un aménageur initialement intéressé pour y construire des pavillons. Ces investigations ont permis de mettre en évidence une pollution des sols en métaux, hydrocarbures, BTEX (benzène, toluène, ethylbenzène, xylènes), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et COHV (composés organo-halogénés volatils) ainsi qu'une pollution importante des eaux souterraines en COHV (en particulier trichloroéthylène). Des analyses de gaz de sols ont également montré des teneurs en COHV et BTEX très supérieures aux valeurs de référence. Des mesures de qualité de l'eau potable et de qualité de l'air intérieur ont été effectuées chez les 3 riverains les plus proches du site. Elles n'ont pas mis en évidence d'impact sur la qualité de l'eau distribuée par le réseau de distribution d'eau potable, ni sur la qualité de l'air intérieur dans les pièces de vie des habitations ayant fait l'objet d'investigations. La société ayant juridiquement disparu, la procédure de cessation d'activité n'a pu être menée à son terme. Le site est actuellement en friche. En l'état actuel, il convient, avant réalisation de tout projet, de vérifier la compatibilité de l'état du site avec l'usage projeté et de veiller à ce que les éventuels travaux qui seraient réalisés n'induisent pas d'impact environnemental ou sanitaire en dehors du site.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Un diagnostic de l'état des milieux a été mené en juillet 2012. Des rapports d'analyses de la qualité de l'eau potable et de l'air intérieur ont été fournis en 2015.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	78.0109	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=78.0109
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.16995	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=16995

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 623133.0 , 6854354.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2477 m²

Perimètre total 251 m

Liste parcellaire cadastral

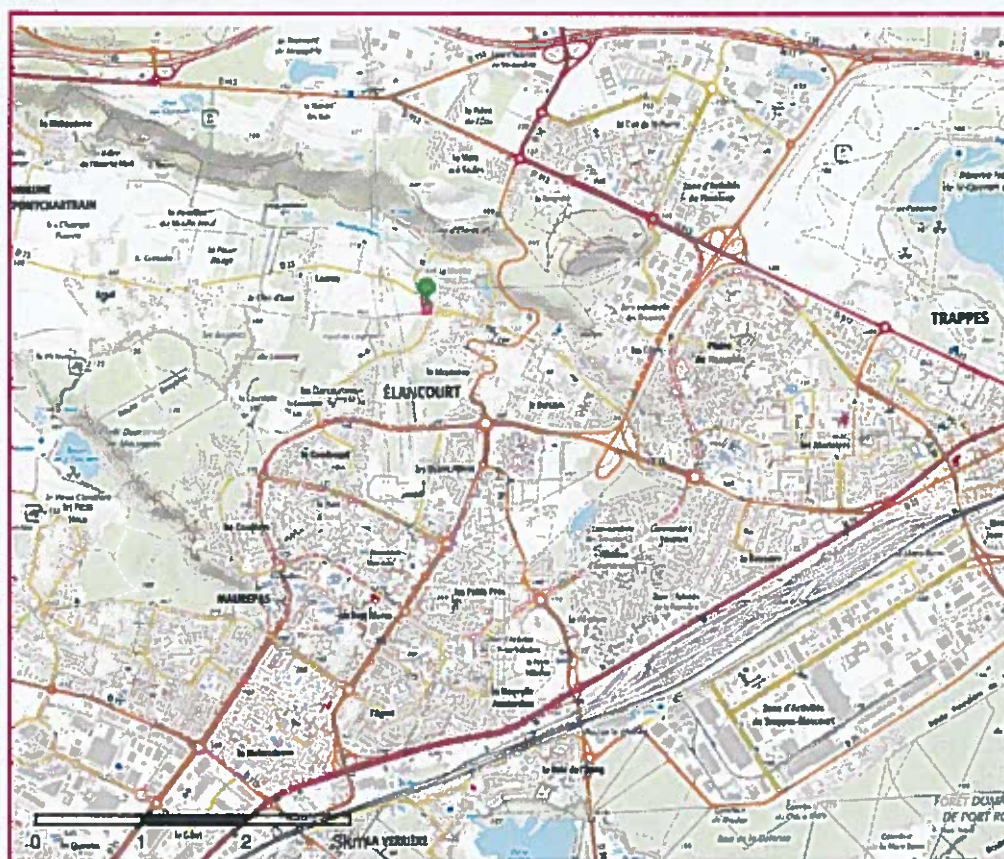
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ELANCOURT	AZ	40	25/07/2013

Documents

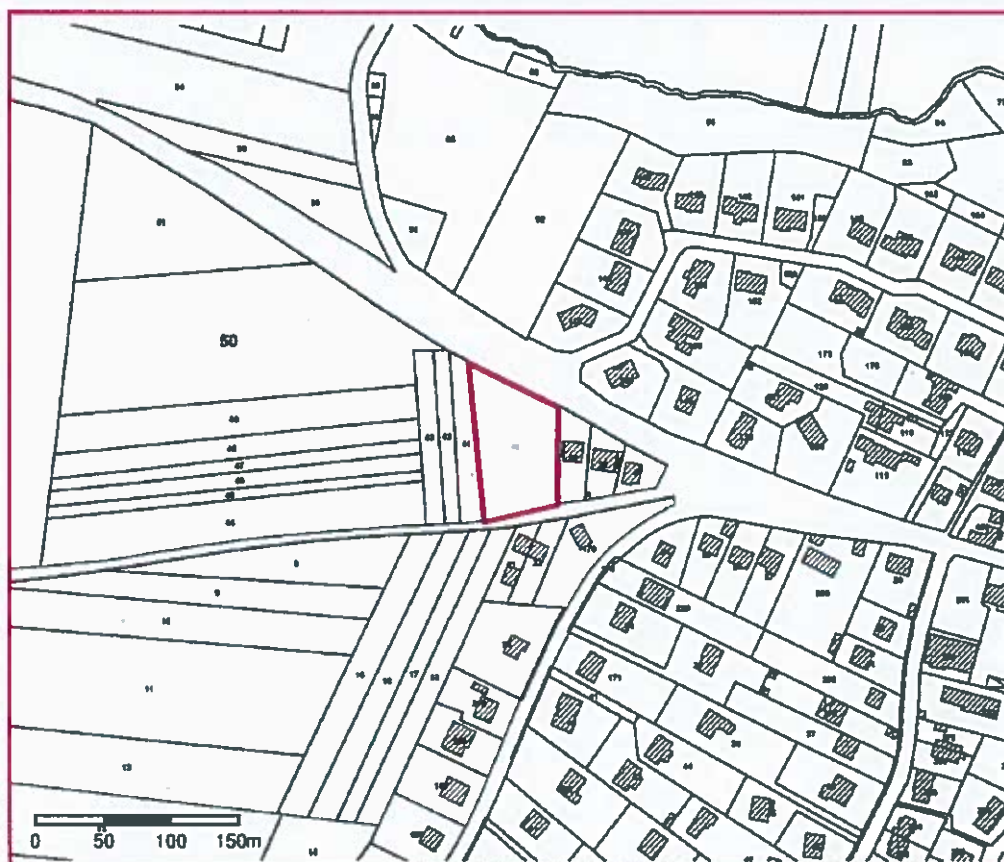
Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ le 11/01/2018	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS06988



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS06988